



LE DÉPARTEMENT

## **Présentation synthétique du Budget Primitif 2020**

**Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 12 février dernier présentait un budget ambitieux en matière de projets, fruit de 4 ans d'efforts rigoureux et ce sans recourir à une augmentation d'impôts.**

**Depuis, la pandémie de COVID-19 a impacté durement notre pays et son économie. Dans cette période, le Département a, comme présenté lors du débat sur la gestion de la crise sanitaire, pris ses responsabilités en se recentrant sur les solidarités. Aussi, avons-nous, par exemple, engagé des dépenses pour permettre de fournir des équipements de protections à nos partenaires et favoriser le lien social en période de confinement.**

Parallèlement, aux hausses de dépenses sociales à venir, le Département est conscient qu'une baisse d'une partie de ses recettes est prévisible à court ou moyen terme. Pour autant, notre gestion saine nous permet aujourd'hui de faire face à cette crise avec sérénité et de garder une capacité d'investissement importante. Ces investissements permettront, à notre niveau, de favoriser la relance de l'économie et nos entreprises locales.

Aussi, notre budget est bâti sur les orientations budgétaires débattues en février, tout en prenant en compte ces éléments dans sa mise en œuvre.

Cette crise se caractérisant par un fort degré d'incertitudes, sociales, économiques et financières un ajustement en cours d'année pourrait être envisagé dans le cadre d'une décision modificative.

## **I. Un Budget Primitif bénéficiant d'une situation financière saine et conforme aux orientations budgétaires en cette période de crise sanitaire**

### **• Un Budget Primitif dont la construction est conforme aux orientations budgétaires**

Le budget d'une collectivité est, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 « l'acte par lequel l'entité prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice [...] À ce titre le budget est dit primitif dans la mesure où il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. »

Conformément à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, le vote du budget est précédé par un débat d'orientations budgétaires.

Ainsi pour le Département du Rhône, les orientations budgétaires présentées le 12 février 2020 proposaient de construire un budget rigoureux et de projets ambitieux.

Ces orientations mettaient notamment en avant :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- des investissements estimés à près de 77 M€ (hors dette) en 2019 et à 400 M€ sur la période 2019-2024,
- un autofinancement de ces investissements en progression,
- et enfin une capacité de poursuivre la trajectoire de désendettement avec un recours à l'emprunt limité à 15 M€.

Le Budget primitif 2020 a été construit dans la continuité et le respect de ces orientations.

Depuis, une crise sanitaire sans précédent s'est déclenchée et a entraîné des mesures d'exception, dont celles de confinement. Il est actuellement difficile d'en évaluer précisément les conséquences sur le budget du Département du Rhône.

Pour les dépenses, l'impact de cette crise est à ce jour impossible à calculer. En effet, certaines dépenses sont en progression (par exemple : le nombre de masques FFP1 et FFP2 achetés est en forte augmentation par rapport à une année normale), tandis qu'à contrario d'autres dépenses seront annulées (par exemple : événements festifs) à la suite notamment des mesures de confinement.

À ce stade, pour les recettes, nous estimons que 29 % d'entre elles sont sensibles à la conjoncture économique. Une baisse de 15 % de ces recettes pourrait représenter une minoration de 10 M€ à 15 M€ de produit perçu.

Rappelons que l'exposition des recettes des Département à la conjoncture économique constitue l'un des principaux motifs de griefs à l'encontre de la réforme fiscale, introduite par l'article 5 de la Loi de Finances 2020, et contribuant à transférer la part départementale de la taxe foncière bâtie aux communes.

Ainsi le Rapport d'Orientation budgétaire qui a été présenté lors de la séance du 12 février dernier précisait-il que « le remplacement de la taxe foncière par de la TVA conduit à remplacer une recette pérenne (les bases de taxe foncière évoluent en fonction de l'inflation et des paramètres physiques du bâti) par une recette volatile (la TVA évolue en fonction des cycles économiques). » Afin de prendre en compte ces incertitudes dans nos prévisions 2020

de recettes, nos estimations, qui vous ont été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ont été réalisées avec prudence, en prenant en compte à la fois les dynamiques récentes, mais aussi les composantes de ces recettes et les aléas inhérents comme les risques d'évolution du marché immobilier.

S'agissant des droits de mutation, recette la plus importante du Département du Rhône, il était précisé dans le rapport d'orientations budgétaires que « Le montant des DMTO est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et des prix de l'immobilier et peut donc varier fortement d'une année sur l'autre. Il est estimé pour 2020 à 80 M€ ... Il s'agit là d'une estimation prudente au regard des fluctuations du marché immobilier, comme le montre la réalité des montants perçus entre 2011 et 2018. »

Cette prudence permet aujourd'hui de vous présenter un budget cohérent et sincère au regard de la situation actuelle et d'assurer que l'équilibre global du BP n'est pas remis en cause.

- **Un Budget Primitif bénéficiant d'une situation financière saine**

Ce Budget Primitif 2020, présentant une situation financière saine, témoigne du chemin parcouru depuis 2015.

Avec 79,347 M€, l'autofinancement est en progression constante (+ 1 % par rapport à 2019) et permet de financer près de 57,47 % des dépenses réelles d'investissement. Cette capacité d'autofinancement consolidée contribue à maintenir un niveau d'investissement soutenu, tout en permettant de prévoir un mouvement de désendettement.

Ainsi le désendettement engagé par le Département depuis 2018 se poursuit et a permis de réduire le stock de dette en dessous de la barre symbolique des 400 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Un autofinancement solide, une dette réduite, autant de bons résultats obtenus tout en respectant l'engagement donné en 2015 aux Rhodaniens de ne pas recourir à la fiscalité. Avec un taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 11,03 %, le Département du Rhône est le Département de France le moins fiscalisé de sa strate démographique. **Le choix de maintenir le taux à 11,03 % est un signal fort pour les contribuables en cette période de crise.**

Ces efforts permettent au Département de poursuivre ses investissements. Les dépenses réelles d'investissement, hors gestion active de la dette, sont prévues en légère progression et s'élèvent à 134,811 M€.

En fonctionnement, le Budget Primitif 2020 s'élève à 453,611 M€ et permet de financer les prestations et services rendus aux Rhodaniens.

Depuis 2015, le Département du Rhône s'est inscrit dans une logique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en conservant un niveau de qualité et de proximité de services pour les Rhodaniens.

Aussi, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de + 3,63 % entre 2019 et 2020. Ce taux de progression élevé doit cependant être corrigé de deux effets : le paiement, en 2020, des attributions de compensation 2018 et 2019 dues par le Département à la Région AURA et provisionnées (34,491 M€) au titre des transferts de la compétence transport, et la fin du reversement à la Métropole de Lyon de la fraction de taxe d'aménagement perçue sur son territoire. Retraitées de ces éléments, les dépenses réelles de fonctionnement sont ainsi en baisse de - 2,01 % entre 2019 et 2020.

Cette baisse des dépenses de fonctionnement s'explique à la fois par les efforts de rationalisation et de gestion réalisés dans le cadre de cette préparation budgétaire par chacun, mais également par l'aboutissement de la politique de provisionnement engagée depuis 2017 par le Département.

En effet, cette démarche prudentielle et de bonne gestion, consistant à sécuriser chaque risque financier par la constitution systématique de provisions budgétaires, permet aujourd'hui au Département de bénéficier d'un montant de provision de 44,560 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ainsi, et à titre d'exemple, les 34,491 M€ dus à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2018 et 2019 au titre du transfert de la compétence transport étaient provisionnés et l'inscription de cette dépense au BP 2020 est équilibrée par l'inscription d'une recette équivalente.

**Cette gestion financière rigoureuse depuis 2015, associée à des prévisions prudentes aux orientations budgétaires permettent de présenter le Budget Primitif 2020 à hauteur de 772,507 M€ en dépenses et en recettes.**

**Hors opérations d'ordre, le budget réel<sup>1</sup> 2020 atteint un montant de 671,660 M€. Enfin le budget opérationnel<sup>2</sup>, déduction faite des crédits de gestion active de la dette, s'établit à 591,660 M€.**

## **II. Un Budget Primitif de soutien au territoire pour faire face à la crise sanitaire**

- **Les 12 politiques permettant l'exercice des compétences du Département comportent toutes des risques d'impact de la crise sanitaire**

Ce Budget 2020 permet au Département du Rhône de consolider son intervention auprès des Rhodaniens à travers ses 12 politiques publiques.

Chacune de ces politiques publiques est présentée à la suite de ce rapport de manière plus détaillée avec les montants maximums prévus et évalués avant le démarrage de la crise sanitaire.

En effet toutes les politiques départementales seront mises en œuvre dans le cadre budgétaire prévu en tenant compte des conséquences spécifiques à chacune d'elles de la crise sanitaire actuelle et sûrement économique demain.

---

<sup>1</sup> Budget réel : budget total – écritures d'ordre

<sup>2</sup> Budget opérationnel : budget réel – crédits de gestion active de la dette

<b>Politique</b>	<b>Présentation et identification des risques</b>
Insertion et aides au logement	<p>Stabilisation du budget sollicité au titre du versement de l'allocation RSA, témoignant de l'efficacité de la politique d'insertion et des dispositifs mis en œuvre.</p> <p>Sensible à la conjoncture, le niveau d'allocation du RSA sera suivi de près et cette prévision pourrait être revue à la hausse en fonction de l'évolution de la situation économique et sociale. Une réflexion sur un renforcement des dispositifs d'accompagnement en matière de RSA est déjà engagée notamment pour permettre un retour rapide à l'emploi de certains publics (comme les intérimaires).</p>
Autonomie	<p>Soutien aux 13 800 personnes handicapées et personnes âgées dans le Rhône.</p> <p>Impactée par la crise sanitaire et les ordonnances prises par le gouvernement, la politique autonomie devra faire l'objet d'une attention particulière en lien étroit avec les partenaires. Ainsi des dispositions spécifiques de soutien financier sont déjà mises en œuvre avec notamment un soutien des recettes des structures malgré la baisse d'activité.</p>
Enfance famille santé	<p>Protection de l'enfance en danger, avec 457 places en établissements d'accueil, 260 places auprès d'assistantes familiales et 25 places auprès de tiers dignes de confiance.</p> <p>Le Département du Rhône est amené durant cette crise à jouer pleinement son rôle dans le domaine sanitaire et d'aide sociale à l'enfance. Ainsi les consultations de PMI urgentes ou sensibles sont maintenues (8 permanences par semaines) ; des masques de protection ont été fournis aux assistants familiaux et aux structures de l'aide à l'enfance ; dans ces dernières, des renforts de personnel et des moyens en informatiques ont été alloués afin de permettre un accompagnement adapté.</p>
Sécurité et incendie	<p>Augmentation prévue de +1% de la participation globale du Département du Rhône au financement du Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours.</p> <p>Ce service est essentiel durant la crise sanitaire.</p>
Collèges	<p>Accueil dans les meilleures conditions possibles des collégiens rhodaniens : cantine, numérique, entretien et fonctionnement des collèges.</p> <p>La crise impacte fortement cette politique à la fois par l'arrêt des cours, le maintien de la continuité pédagogique appuyé par le prêt de tablettes et l'ouverture de certains collèges pour l'accueil des enfants des soignants par exemple.</p>
Aménagement durable, habitat et agriculture	<p>Financement de logements nouveaux, garantie d'emprunts et remboursement de la dette à l'OPAC.</p> <p>Un soutien au développement durable et à l'agriculture, soit directement auprès des exploitants, soit auprès de partenaires.</p> <p>La crise peut avoir pour conséquence de ralentir certains</p>

	projets et de faire évoluer les besoins et priorités.
Mobilité et routes départementales	<p>Entretien des 2 872 kilomètres de routes départementales, d'assurer la sécurité des usagers.</p> <p>Financement de l'attribution de compensation à verser, dans le cadre du transfert des compétences transport, à la Région.</p> <p>Avec les mesures de confinement les travaux routiers sont impactés et doivent être priorités pour le redémarrage. Une attention particulière sera portée sur le suivi des prix des produits pétroliers.</p>
Culture et tourisme	<p>L'objectif de cette politique est de renforcer l'accès aux arts et à la culture pour tous les rhodaniens quel que soit leur âge et d'accroître l'attractivité du territoire.</p> <p>Elle devra tenir compte de la déprogrammation des événements, de la fermeture des établissements culturels et du cadre de déconfinement qui sera mis en œuvre.</p> <p>Ceci nous conduira à suivre et accompagner les acteurs de la culture et du tourisme comme nous l'avons fait jusqu'à présent mais en adaptant cet accompagnement à la crise que nous traversons.</p>
Sport et vie associative	<p>Soutien au monde sportif et développement des sports de nature avec le « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ».</p> <p>Soutien au monde associatif via notamment les subventions d'envergure locale.</p> <p>Les mesures de confinement impactent fortement les activités et événements ce qui nous amènera à adapter notre accompagnement des acteurs associatifs et du monde du sport.</p>
Partenariat territorial et ingénierie de projet	<p>Le Département réaffirme sa politique de partenariat territorial proche et opérationnelle. L'appel à projets des communes pour 2020, ouvert dès le début du mois de mai prend en compte le contexte électoral et les conséquences de la crise sanitaire. Il permettra de relancer et soutenir le développement économique du territoire et aux communes de programmer au plus tôt leurs investissements.</p>
Ressources de l'institution	<p>Ensemble des moyens de fonctionnement de la collectivité permettant à chacune des politiques opérationnelles d'être déployées sur le territoire.</p> <p>Les dépenses dédiées aux ressources humaines sont prévues stables (hors ré-internalisation de l'action sociale)</p> <p>De nombreuses conséquences sont à prévoir du fait de la crise sanitaire avec les mesures de confinement et de plan de continuité d'activité.</p>
Ressources financières	<p>Cette politique regroupe à la fois les recettes (fiscalité, dotations, taxes), les opérations de dette et de trésorerie ainsi que la péréquation.</p> <p>La crise a un impact potentiel sur l'ensemble de ces éléments. Un suivi au jour le jour est donc mis en place notamment pour les recettes les plus sensibles comme les DMTO.</p>

- **Une exécution rigoureuse et prudente est nécessaire**

Toutes les politiques étant impactées, un suivi des conséquences de la crise apparaît nécessaire tant pour l'exécution du BP 2020 mais surtout pour la préparation du BP 2021.

Plusieurs types d'impacts budgétaires sont à anticiper :

- tout d'abord un suivi précis des recettes sera mis en œuvre par la direction des finances et du contrôle de gestion. Il permettra le cas échéant d'alerter à temps ;
- ensuite les dépenses de RSA étant très sensibles à la conjoncture, comme constaté lors des crises économiques précédentes, celles-ci feront l'objet elles aussi d'un suivi spécifique pour alerte le cas échéant ;
- les mesures de confinement et de distanciation sociale ont pour conséquences d'annuler certaines actions programmées ou de limiter les dépenses au prorata temporis ;
- enfin la crise sanitaire a pour conséquence la survenance de dépenses exceptionnelles.

Il est donc indispensable de réaliser un pilotage fin de l'exécution du BP 2020. Il sera mis en œuvre dans le cadre de la stratégie suivante :

- une réponse aux urgences de fonctionnement dans le domaine des solidarités,
- une priorisation des investissements dans le cadre d'un accompagnement de la relance.

Dans le cadre d'une **gestion en responsabilité**, toutes les dépenses annulées ou reportées, annulables ou reportables en fonctionnement, viendront abonder un fonds de réserve et de solidarités. Ce fonds de réserve pourrait aussi être alimenté par une recherche de recettes complémentaires par exemple issues des fonds européens.

Une fois constitué, ce fonds sera utilisé en fonction des besoins validés par la collectivité.

En investissement, les projets présentés à ce BP pourront faire l'objet d'ajustements au regard de la réalité des capacités opérationnelles et financières des entreprises et du Département du Rhône, avec une attention particulière pour le soutien à l'économie et l'emploi en période de sortie de crise sanitaire.

En cas de dégradation de notre autofinancement, un complément d'emprunt pourra être envisagé afin de maintenir notre effort en investissement.

Cette méthode de suivi a pour objectif une gestion en responsabilité tant dans l'exécution budgétaire 2020 que dans la préparation de l'exercice 2021 avec l'anticipation et l'évaluation des conséquences de la crise.

Telles sont les actions et projets les plus significatifs qui seront projetés cette année grâce au budget qui est proposé. Ils témoignent d'une santé financière saine, permettant au Département de s'inscrire dans une capacité d'adaptation rapide face à la crise sanitaire inédite.

Le Président